

SAINT-LO, le 24 Mai 2006

Direction Départementale
de la Jeunesse et des Sports
de la Manche

4, rue Léon DERIES

50008 SAINT-LO

Le directeur départemental de la jeunesse
et des sports de la Manche

à

Monsieur DUFOUR REGIS
10 rue des Bleus

50400 GRANVILLE

Réf. : ET000674

Objet : déclaration des établissements sportifs

J'accuse réception de votre déclaration faite en application des articles 1 et 2 du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités, le 22/05/2006 à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de Saint Lô :

sous le numéro : 05006ET0039

en vue d'exploiter un établissement soumis aux articles 47 et 47-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Vous voudrez bien informer la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la Manche, de tout changement d'un élément quelconque des informations qui font l'objet de la déclaration.

Ce récépissé ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions du décret du 3 septembre 1993.

Le Directeur Départemental de la Jeunesse
et des Sports de la Manche
P/O l'Inspecteur


Xavier GABILLAUD